

# Le valet fait échec au roi, le refus d'obéissance d'un enfant de Mézy, le sergent Mercier

Par Jean BLOTTIÈRE

En revoyant récemment le portrait lithographié qu'a fait le peintre Vignerot du sergent Mercier, je me disais que le nouveau règlement sur la discipline générale de l'armée et les limites qu'il entend apporter à l'obéissance passive a remis d'actualité un refus d'obéissance qui rendit célèbre, il y a de cela cent quarante-quatre ans, ce sous-officier de la Garde Nationale de Paris. Et cela m'était d'autant plus sensible que Mercier était natif de Mézy, qu'il m'est même un peu parent, et que je me souviens d'avoir, tout enfant, éprouvé de la fierté d'avoir des liens d'origine et de sang avec un homme assez glorieux pour avoir été portraiture en bonnet à poil sous le règne du gros roi Louis XVIII. C'est ce qui m'a donné l'idée de vous conter cette histoire qui, pour avoir fait grand bruit en son temps, n'en est pas moins oubliée aujourd'hui. Je remercie notre sympathique président et les membres de notre Comité de m'en donner ce soir l'occasion. Et je vous remercie de vous être armés de patience pour m'écouter.

Car il va vous falloir de la patience, puisque je vais être obligé de vous rappeler la situation politique de l'époque et les circonstances de l'affaire. Je vais donc m'efforcer d'être bref. Promesse de brièveté qui me rappelle celle du forgeron dans le poème de François Coppée: « Mon histoire, messieurs les Juges, sera brève », dit-il. Après quoi le voilà parti sans faiblir pour une longue tirade de deux cent cinquante vers.

1822. Sept ans après Waterloo, les puissances de la Sainte-Alliance s'efforçaient encore de liquider les séquelles de la Révolution française, désastreuses pour les monarchies. La révolution espagnole était en train de saper le trône du roi Ferdinand VII qui, si on n'y prenait garde, ne tarderait pas à s'effondrer. Aussi, réunis en Congrès à Vérone à l'automne de 1822, ces puissances, ou plus exactement la Russie, la Prusse et l'Autriche, avaient-elles donné à la France, représentée par son ministre des Affaires étrangères, qui n'était autre que Chateaubriand, mission d'intervenir mili-

---

Cette communication, proposée sous ce format par le site *Mantes histoire*, fut présentée lors de la séance des Amis du Mantois du 26/04/1967, puis publiée sous cette référence:

BLOTTIÈRE (Jean), *Le valet fait échec au roi, le refus d'obéissance d'un enfant de Mézy, le sergent Mercier*. Le Mantois 18 — 1967: Bulletin de la Société « Les Amis du Mantois » (nouvelle série). Mantes-la-Jolie, Imprimerie Mantaise, 4<sup>e</sup> trim. 1967, p. 25-39.

tairement dans la péninsule pour y raffermir le trône ébranlé. Seule de toutes les puissances, l'Angleterre s'était montrée hostile.

Le rôle qu'avait joué Chateaubriand en la circonstance avait été assez étrange: sans tenir le moindre compte des instructions du président du conseil Villèle, qui étaient d'éviter la guerre dans la mesure du possible, il avait au contraire poussé à l'intervention, trouvant, dans l'empereur de Russie Alexandre I<sup>er</sup> et dans le messianisme propre à sa race, une oreille complaisante. Le divin vicomte, assez satisfait de lui, comme à son habitude, rapportait donc à Louis XVIII et à Villèle un cadeau empoisonné dont ils se seraient bien passé.

Mais il remplissait d'aise la droite monarchique et ultra, qui voyait dans une expédition militaire l'occasion pour les princes et la noblesse de se couvrir d'une gloire qui leur avait singulièrement manqué pendant l'émigration. C'était pour la France et son armée, que la cocarde blanche avait rendue à l'innocence du droit divin, l'occasion de plus ferme soutien de trônes millénaires, après les avoir ébranlés pendant un quart de siècle; de prévenir le danger de contagion que pouvait être pour la France une révolution triomphante sur ses frontières; enfin de porter secours à une dynastie descendant de Louis XIV comme la dynastie française. Prestige, réhabilitation, assurance contre la révolution, affaire de famille, tels étaient les aspects et les motifs de l'intervention militaire.

Si la sympathie de la droite allait, par sa nature même, à l'aristocratie espagnole menacée dans ses privilèges et à un roi du reste fort peu sympathique, la gauche n'envisageait pas sans appréhension une opération militaire qui, si elle réussissait, livrerait les révolutionnaires espagnols à la vindicte et à la cruauté de Ferdinand VII; et qui pouvait se terminer pour l'armée française par un désastre comparable à celui qu'avaient subi les troupes napoléoniennes.

Tels étaient les éléments qui allaient s'affronter à la Chambre des Députés, à la fin de février 1823, quand vint en discussion le crédit de cent millions demandé par le gouvernement pour couvrir les frais de l'expédition d'Espagne.

Royer-Collard ouvrit le débat en montrant les dangers d'une intervention militaire par un discours que Lamartine a qualifié de «terne comme ses idées». Celui de Chateaubriand au nom du gouvernement fut un brillant morceau de style, d'une si belle tenue littéraire qu'il en était presque convaincant. Ayant posé comme principe qu'il était résolument hostile à toute intervention d'un pays dans les affaires d'un autre, il dé-

montrait péremptoirement que l'intervention de la France dans les affaires espagnoles était parfaitement justifiée.

Le discours du député libéral Manuel, répondant au ministre, allait mettre le feu aux poudres. Manuel était l'orateur le plus détesté de la droite, à laquelle il menait la vie dure. Il était alors âgé de quarante-sept ans. Originaire de Haute-Provence, engagé volontaire en 1792, avocat sous l'Empire, élu député pendant les Cent Jours, il s'était, après Waterloo, montré particulièrement hostile au retour de Louis XVIII: «Je veux le bonheur des Français, avait-il dit dans un discours, et je ne crois pas que ce bonheur puisse exister si le règne de Louis XVIII recommence.» On comprendra que lorsqu'il fut porté à la députation en 1822 par les électeurs des Sables-d'Olonne la droite de la Chambre ait essayé de faire invalider son élection. Je voudrais vous proposer un portrait définitif de ce député. Mais vous me voyez fort embarrassé, car j'en ai deux à vous proposer, et ils ne concordent pas du tout. L'un est d'un grand seigneur libéral, Victor de Broglie. Le voici: «Sa figure est assez agréable; il est très blond et, en temps ordinaire, il a l'air doux et insignifiant; mais il y a place, sur son visage, pour la physionomie» – l'auteur veut dire: l'expression – «et quand il s'anime elle arrive; il en est de sa figure comme de son talent, elle sommeille dans le calme, et se réveille et grandit dans l'orage; c'est un oiseau des tempêtes.» Nous avons là l'opinion d'un ami. Voyons à présent ce que pensait de Manuel un adversaire politique, le baron de Frénilly: «Manuel était un tigre sous la figure d'un chat, l'air patelin et l'âme d'une hyène.» Allez donc vous y reconnaître dans cette confusion zoologique, entre tous ces animaux dont l'énumération seule a l'air d'un titre d'une fable de La Fontaine et fait un bel alexandrin: le chat, le tigre, l'hyène et l'oiseau des tempêtes!

Chateaubriand avait parlé le 26 février 1823, Manuel lui répondit le lendemain. L'atmosphère était plutôt tendue quand il monta à la tribune. La droite gardait un silence chargé d'électricité, et attendait l'orateur, comme on dit, au tournant. L'ambiance avait de quoi rendre combatif un homme de la classe de Manuel. Son argumentation était qu'une intervention étrangère avait le plus souvent pour effet de renforcer une révolution au lieu de l'abattre et de faire courir ainsi plus de risques au monarque qu'on en veut protéger. Voler au secours de Ferdinand VII, n'était-ce pas mettre ses jours en danger? Les malheurs de Louis XVI étaient là pour illustrer l'argumentation de l'orateur. L'allusion était cependant dangereuse, car comment faire croire à des adversaires malintentionnés qu'il n'apportait pas une justification du régicide? On l'avait cependant laissé,

dans un silence attentif et crispé, prononcer ces paroles chargées d'électricité: «Eh! quoi, auriez-vous donc oublié que les Stuarts n'ont été renversés du trône que parce qu'ils cherchaient un appui chez l'étranger? Avez-vous donc oublié que c'est à la suite des armées étrangères que Louis XVI a été précipité du trône?» L'assemblée commença à s'agiter. L'incident était dès l'instant prévisible. Il se produisit quelques minutes plus tard, quand Manuel s'écria: «Ai-je besoin d'ajouter que les dangers de la famille royale de France ne sont devenus plus graves que lorsque l'étranger eut envahi notre territoire, et que la France, la France révolutionnaire, sentant le besoin de se défendre par des forces nouvelles et par une nouvelle énergie...»

Mais l'orateur ne put continuer. Un vacarme épouvantable, comme seuls savent en faire des députés en mal de chahut, l'interrompit. L'assemblée était au paroxysme de la fureur. Manuel voulut continuer, achever sa phrase, mais des cris s'élevèrent de la droite: «À l'ordre! à l'ordre! Régicide! Expulsion! expulsion!» Des membres de la droite s'élançant vers la tribune, la prennent d'assaut comme pour en chasser l'orateur. Les huisseries tentent de s'interposer. Le désordre est à son comble. Toute la droite est debout huant le collègue détesté. Pour tenter de ramener le calme, le président déclare qu'il rappelle Manuel à l'ordre. Mais ce n'est pas assez: ce que veut la majorité, c'est l'expulsion pure et simple du député. Il n'y a plus qu'à lever la séance.

Un débat s'engagea les jours suivants sur la demande d'expulsion présentée par la droite. À distance, on a beau tourner et retourner le discours de Manuel, on n'y trouve pas de quoi fouetter un chat. Mais il faut se remettre dans l'ambiance. Il y avait juste trente ans que Louis XVI était mort, que sa femme, son fils, sa sœur étaient tombés victimes de la Révolution. Sa fille, la duchesse d'Angoulême, portait encore, sur son visage sans sourire, la marque de la tragédie qu'elle avait vécue au Temple. Bien des rancœurs, bien des deuils, bien des ruines dans l'aristocratie n'étaient pas oubliés. Et beaucoup de ces hommes revenus en 1815 n'osaient pas s'avouer que ce roi, cette reine, ce dauphin, qu'ils pleuraient aujourd'hui, ils les avaient abandonnés au moment du danger. C'était tout cela, toutes ces plaies pas encore cicatrisées, ces haines, ces remords mal éteints, que rappelaient l'évocation qu'avait faite Manuel du triste sort de la famille royale. On ne pouvait pas le lui pardonner. Ce n'était pas des paroles qu'on voulait sanctionner, mais une haine qu'il fallait assouvir, des remords qu'il fallait éteindre. Le 3 mars, l'expulsion de Manuel était votée à une très forte majorité.

Voilà donc joué le prologue du drame. J'aurais voulu être plus bref. Mais il m'a semblé nécessaire, pour mieux comprendre le geste du sergent Mercier, d'en connaître les prémices, de savoir dans quelle atmosphère, à la suite de quel état d'esprit il allait être fait.

Je n'ai parlé que de ce qui se passait à la Chambre. Mais quelle était dans la rue la répercussion de ces événements? Car il faut bien reconnaître que c'est le petit peuple de Paris, celui des boutiquiers aux idées avancées, celui des faubourgs ouvriers, dans une certaine mesure celui des étudiants, que Mercier va représenter. Il va refléter, incarner tout un mouvement d'opinion provoqué par l'affaire Manuel.

Car, dès le matin du 3 mars, bien avant l'ouverture de la séance où allait être votée l'expulsion, des groupes s'étaient formés dans les Tuileries, sur la place Louis XV - aujourd'hui place de la Concorde - espérant contre toute vraisemblance que la raison, la justice l'emporteraient et que la majorité n'oserait pas prononcer l'expulsion. La foule devint plus dense dans l'après-midi. L'atmosphère n'était pas tout à fait à l'émeute, plutôt à l'anxiété. On attendait le résultat du vote. Dès qu'il fut proclamé, la nouvelle filtrait à travers les portes du Palais-Bourbon et se répandait comme une traînée de poudre. La foule, aux cris de «Vive Manuel! vive la gauche!» se portait jusqu'à la demeure du député, rue Saint-Honoré, pour l'acclamer. Il y eut quelques heurts entre la police et les manifestants; la cavalerie dut charger pour dégager le pont Louis XVI. Les esprits étaient fort échauffés.

Profitions de la nuit qui a ramené provisoirement le calme pour aller à la découverte d'Adrien Mercier, pour cerner le personnage, comme on dit dans l'actuel jargon.

Quand il était né, le 31 mai 1767, ses parents, Adrien Mercier et Angélique Champion, lui avaient donné ce prénom traditionnel dans la famille Mercier, celui d'Adrien. Comme le nombre d'Adrien Mercier était incomparable, depuis celui qui était surnommé Manon jusqu'à celui qu'on appelait Bellot, ce n'est pas sans peine que j'ai repéré mon héros sur les registres paroissiaux de Mézy. C'est un Adrien Mercier, homonyme et cousin de notre héros, qui avait été le premier maire de Mézy en 1790. La famille Mercier était non seulement très nombreuse, divisée en trois ou quatre branches, mais aussi très ancienne à Mézy, et connue depuis fort longtemps dans le Meulanais, à preuve ce Jean Mercier, peut-être un ancêtre de notre Adrien, qui figure dans l'Obituaire de Saint-Nicaise de Meulan.

J'aurais voulu vous donner le *curriculum vitae* d'Adrien Mercier mais tout ce qui paraît ressortir de mes informations, c'est qu'il aurait quitté Mézy assez tôt pour Paris, où un de ses cousins était établi marchand mercier rue aux Fers. Il se serait engagé dans les armées de la République, puis, ayant obtenu son congé, aurait ouvert ou repris, dans la même rue aux Fers, une boutique de passementerie. Ne cherchez pas, en rentrant chez vous, la rue aux Fers dans un guide des rues de Paris, vous ne la trouveriez pas, car sur son emplacement a été ouverte la rue Berger. Elle longeait le marché (ancien cimetière) des Innocents, où se vendaient les fruits et légumes, en gros le matin, en détail l'après-midi. C'était donc une rue très commerçante où la pratique ne manquait pas, car le matin les maraîchers s'empressaient d'y dépenser l'argent de leurs marchandises, et l'après-midi les ménagères y laissaient le fond de leur porte-monnaie.

En 1823, Adrien Mercier a cinquante-six ans. L'âge ne l'empêche pas, cependant, de faire partie de la Garde Nationale, avec le grade de sergent. Au matin du 4 mars, quand nous faisons sa connaissance, il met la dernière main à son équipement. À la façon dont il campe sur sa tête le bonnet à poil, on reconnaît tout de suite l'ancien militaire. Cet uniforme, que rehausse le ruban bleu et blanc de l'ordre de la Fidélité, sait-il que tout à l'heure il va le faire acclamer, et que c'est pourtant la dernière fois qu'il le revêtira? Sait-il que lui, Adrien Mercier, marchand passementier, le destin l'a désigné du doigt et que demain il sera célèbre dans tout Paris, dans quelques jours dans la France entière? Mais comment le saurait-il? L'avenir immédiat, pour lui, c'est le service qu'il va assurer tout à l'heure: commander le piquet d'honneur à la Chambre des Députés sous les ordres de M. Frémont, capitaine en second de la 1<sup>re</sup> Compagnie de la 4<sup>e</sup> Légion de la Garde Nationale de Paris.

Certes, ce service, ce n'est pas peu de chose. Il n'est pas donné à tout le monde de pénétrer dans le temple de la loi, c'est pour le citoyen conscient, un honneur de veiller à la sécurité du législateur, de présenter les armes aux représentants de la nation. Ce service à la Chambre des Députés, qu'assure la 1<sup>re</sup> Compagnie, c'est-à-dire des habitants du quartier, des rues aux Fers, de la Ferronnerie, Saint-Denis, on en parle avec passion depuis la veille, en commentant la mesure prise contre Manuel. Si des incidents se produisaient au cours de la séance de l'après-midi, les gardes nationaux du piquet d'honneur seraient aux premières loges. Certes, n'étant pas dans la salle, ils n'y pourraient assister; mais ils en recueilleraient les premiers échos. Car il ne faisait pas de doute qu'il y aurait des incidents. Combatif comme il était, Manuel ne se laisserait pas jeter à la porte sans

protester. On se répétait les nobles paroles qu'il avait prononcées dans son dernier discours : « Je cherche ici des juges, avait-il dit, et je ne trouve que des accusateurs... Je ne sais si la soumission est un acte de prudence, mais je sais que, dès que la résistance est un droit, elle devient un devoir ! » Et cela, enfin, qui était un défi lancé à la majorité qui l'expulsait, cette phrase qui mettait ses adversaires dans cette alternative, renoncer à l'expulsion ou la rendre odieuse : « Arrivé dans la Chambre par la volonté de ceux qui avaient le droit de m'y envoyer, je ne dois en sortir que par la violence de ceux qui n'ont pas le droit de m'en exclure. »

La situation explosive qui régnait à Paris, M. de Corbière, ministre de l'Intérieur, ne l'ignorait pas. Aussi n'envisageait-il pas cette journée sans appréhension. Des désordres dans la rue, un éclat à la Chambre, on pouvait s'attendre à tout. Aussi le ministre avait-il pris des mesures sévères pour parer à toute éventualité : les troupes, consignées dans leurs casernes, étaient prêtes à intervenir à tout moment ; les abords du Palais-Bourbon étaient soigneusement gardés ; à la Chambre même la garde avait été renforcée, et les huissiers et les sentinelles avaient reçu la consigne formelle d'interdire l'entrée du bâtiment au député Manuel.

Comment, malgré toutes ces précautions, le député proscrit parvint-il à se glisser dans l'hémicycle, c'est sans doute ce que se demanda le président Ravez quand il vit Manuel revêtu de son habit de député, assis à sa place habituelle à l'extrême gauche, entre Casimir Périer et le général Demarçay, comme s'il était soudain sorti d'une trappe. Le stratagème était pourtant très simple : peu avant l'heure d'ouverture de la séance, une voiture était entrée dans la cour du Palais-Bourbon ; trois, quatre personnes, des députés, en étaient descendues puis, bon dernier, quelqu'un vêtu d'une grosse redingote, qu'on dut prendre pour quelque secrétaire, et qui pénétrait dans le bâtiment entouré de ses compagnons, à la barbe de l'huissier et de la sentinelle de faction à la porte.

À la vue de Manuel qu'entourent les députés de la gauche et, entre autres, le général Foy, Laffitte, Casimir Périer, Girardin, Demarçay, le président, qui allait ouvrir la séance, se lève ; de tous côtés des membres de la majorité l'assaillent pour protester ; les huissiers s'agitent. Les membres du gouvernement, qui entraient à ce moment dans la salle, s'arrêtent interdits, dépêchent des émissaires au président. Tandis que des cris aigus, des invectives à l'adresse des députés de la gauche tombent des tribunes. Naturellement les acclamations des partisans de la gauche répondent avec une semblable ardeur. Dans ce vacarme, tiraillé entre les députés qui protestent et le gouvernement qui s'indigne, le pauvre président ne sait où

donner de la tête. Comme a dit un témoin: «Il maigrissait à vue d'œil.» Il prend le parti de faire évacuer la salle, et en sortant charge le chef des huissiers d'aller prier M. Manuel de déguerpir, et, en cas de refus, d'user de la force armée.

La besogne dont on chargeait le chef des huissiers n'avait pas de quoi le réjouir. Il a déclaré plus tard qu'il n'en était pas très fier: «Il faut, dit-il, n'avoir pas de pain pour faire pareil métier.» Il s'avança, suivi de quelques-uns de ses collègues, jusqu'au groupe de la gauche massé autour de Manuel comme pour le protéger. Celui-ci, debout, est très calme. On entend le chef des huissiers bredouiller quelque chose en lisant un papier, à quoi Manuel répond: «Votre ordre est illégal, je n'y obéirai pas.» Devant ce refus, le peloton des huissiers n'a plus qu'à se retirer.

On sent, dans le silence qui est subitement tombé, glacial, sur la salle, planer une lourde angoisse, l'attente d'événements graves. Nous dirions aujourd'hui qu'il y a du suspense dans l'air. Et c'est dans ce silence qu'on entend, sourd d'abord, puis, s'enflant peu à peu, un bruit de bottes martelant le sol des corridors. Voici la force armée. En tête, shako à plumet maintenu par la jugulaire, hausse-col sur la poitrine, un commandant de la ligne, puis les hauts bonnets à poil, les blufferies blanches de la Garde Nationale – ils sont dix: un capitaine, un sergent, huit hommes –, et, fermant la marche, un peloton de vétérans. À la vue de ces hommes en armes pénétrant dans le temple de la loi, les cœurs se serrent: ce que n'avait osé Louis XVI en 1789, expulser les élus de la nation la baïonnette dans les reins, le gouvernement de son frère va-t-il le faire pour Manuel? Et va-t-on, pour cette besogne, utiliser la Garde Nationale, la milice des citoyens? Un député de la gauche – c'est Girardin – s'écrie avec horreur et consternation: «Quoi! la Garde Nationale!» Et c'est presque en même temps l'exclamation du général Foy: «On veut souiller la Garde Nationale!» Tandis que les gardes nationaux s'alignent au pied des gradins et que les vétérans se rangent derrière eux, des cris d'indignation s'élèvent du groupe compact de la gauche serré autour de Manuel. «Gardes nationaux, s'écrie encore le général Foy, vous êtes notre garde d'honneur, nous sommes les représentants inviolables de la nation! Consentirez-vous à être les instruments de l'oppression?» Devant cette Garde Nationale qu'il avait créée, organisée en 89, dans laquelle il se reconnaissait, le vieux général Lafayette est très ému, de tristesse et d'indignation: cette milice populaire, destinée à la défense de la liberté, va-t-on l'employer à une besogne de basse police? Il se lève, prononce des paroles dont on ne distingue que quelques mots: «La Garde Nationale... le boulevard de la liber-

té... » Et puis, il se rassied. Quelqu'un - c'est du moins un journal monarchiste qui l'affirme - l'a-t-il tiré par le pan de son habit pour le faire asseoir? C'est à la fois touchant et ridicule.

Le chef de bataillon de la ligne - c'était le commandant Duché - s'était avancé, avait gravi quelques degrés, et par trois fois sommait Manuel de sortir. Celui-ci répondait: « Monsieur l'officier, je ne céderai qu'à la violence. »

L'officier n'avait sans doute pas reçu d'instructions assez précises pour user de la force. On le vit en effet se retirer pour solliciter de nouvelles directives, laissant dans la salle gardes nationaux et vétérans l'arme au pied.

C'était maladroit. Car les députés de la gauche allaient profiter de ce répit pour haranguer les gardes nationaux et les persuader que l'expulsion d'un député était illégale. Ils ne pouvaient trouver de meilleur auditoire que ces neuf hommes - je ne parle pas du capitaine qui, pour ne pas se compromettre, se bouchait moralement les oreilles - ces hommes entièrement acquis aux idées libérales, parmi lesquels on relève un architecte, un graveur, des boutiquiers. Mercier a reconnu plus tard qu'à la vue des députés il avait été saisi d'une émotion profonde. Et comment n'aurait-il pas été ému? N'avait-il pas devant lui des hommes que depuis toujours il admire: Lafayette, ce personnage presque légendaire qu'on avait vu chevaucher un cheval blanc aux grandes heures de l'histoire de la liberté, le général Foy, héros républicain, vaillant combattant de Jemmapes, d'Espagne, de Waterloo, qui avait osé s'opposer à la dictature du Consulat et à la tyrannie de l'Empire, de Girardin qui, enfant, avait plus d'une fois suivi Jean-Jacques Rousseau dans ses promenades sous les ombrages d'Ermenonville, Manuel enfin, le proscrit, la victime de l'oppression? Ils étaient tous là, étroitement serrés, semblables à un roc perdu dans l'océan. Et c'est à lui, Mercier, qu'allaient leurs paroles, à lui le petit boutiquier de la rue aux Fers, comme si de lui dépendait l'essor de la liberté ou le triomphe de l'arbitraire. Comment n'être pas ému?

Le chef de bataillon revenait avec l'ordre de faire exécuter par la force sa consigne. C'est ici que le sergent Mercier allait entrer dans l'histoire. On se demande pourquoi, au lieu de charger ses hommes, c'est-à-dire les vétérans, d'expulser Manuel, le commandant s'adressa aux gardes nationaux. N'était-il pas lui-même très sûr de ses hommes? Pensait-on que le député céderait plus volontiers aux gardes nationaux? Ou voulait-on compromettre ceux-ci? En fait, ce qu'on semblait ne pas attendre arriva: à l'ordre que lui donnait son capitaine, le sergent Mercier, après avoir mar-

qué une courte hésitation, ayant consulté ses camarades du regard, répondit à son chef par un geste de dénégation. C'était, a écrit Victor de Broglie qui assistait à la scène, un geste « parfaitement simple, rien d'emphatique ni de violent; il semblait avoir une sorte de regret de se trouver dans cette nécessité, et d'être arrêté par le respect et le devoir au moment d'avancer ». En vain le capitaine l'exhorta à l'obéissance, en vain il le prit par le bras, le poussant vers Manuel: le sergent, conservant l'arme au pied, répéta son geste de refus.



*Le sergent Mercier.*

*Portrait par Esbrard*

*Photo Bibliothèque Nationale*

Ce fut alors dans le groupe de la gauche, dans une partie des tribunes, un vrai délire. Des applaudissements, des cris de « Vive la Garde Nationale! » s'élèvent. « C'est la première fois, a écrit encore de Broglie, qu'on ait vu, dans un Français, le sentiment du droit, le respect d'une force morale, la reconnaissance d'une autorité sans autre pouvoir que celui de la loi, enfin ce qui constitue la liberté, la conscience publique. »

Devant ce refus de la Garde Nationale, devant l'attitude peu encourageante des vétérans, il n'y avait plus qu'une ressource: courir vite chercher les gendarmes, comme dans la chanson. Ils n'étaient pas loin. Car M. de Corbière, le ministre de l'Intérieur, avait tout prévu, et gardait en réserve une vingtaine de gendarmes. On les vit entrer, la carabine au poing, derrière leur chef, le colonel vicomte de Foucault. Celui-ci les ayant fait aligner face au groupe des députés de la gauche, devant gardes nationaux et vétérans, déclara qu'il n'était là que pour seconder les efforts de la Garde Nationale. «C'est faux! s'écria-t-on, la Garde Nationale a refusé! Ne la déshonorez pas! - Laissez-lui toute sa gloire, dit Lafayette.» Mais le colonel n'était pas là pour discuter avec ces bavards. Il somma Manuel de sortir. «J'ai déjà déclaré, répondit le député, que je ne céderais qu'à la violence. - C'est bon, répliqua l'officier. Et se tournant vers ses gendarmes: Empoignez-moi cet homme-là!» Les gendarmes montent à l'assaut des gradins, se jettent sur Manuel. Des députés tentent de le défendre, les gendarmes les écartent sans ménagement. Bousculé par la maréchaussée, le député La Tour-du-Pin prend à témoin le colonel de Foucault: «Colonel, fit-il d'un ton de dignité offensée, deux de vos gendarmes viennent de porter la main sur moi! Je vous demande justice d'un pareil outrage fait à l'habit d'un député.» Le colonel, tout en répondant qu'il n'y manquerait pas, prenait le bras de Manuel qu'un gendarme avait saisi au collet, et l'entraînait au dehors, accompagné par les cris d'indignation des députés de l'opposition.

Vous vous êtes peut-être étonné que j'aie mis dans la bouche d'un colonel vicomte une expression aussi vulgaire que: «Empoignez-moi cet homme-là!» À la vérité il y a plusieurs versions. J'ai choisi celle qui me paraissait le mieux convenir à la qualité de gendarme du colonel vicomte de Foucault. Si j'ai tort, vous mettez à la place une autre version: «Gendarmes, saisissez M. Manuel!» qui dit la même chose en termes plus nobles, et qui a le mérite de désigner nommément le coupable. Mais si vous voulez rester dans le vague d'un air d'opéra ou d'une tirade de tragédie, je vous conseille la propre version de l'intéressé, telle qu'il la présenta après les événements: «Gendarmes, faites votre devoir!» Depuis Waterloo nous savons que les mots historiques des militaires ont toujours au moins deux versions: la plus vraisemblable, bien qu'inavouable dans les salons, et celle arrangée pour la postérité, les enfants des écoles et les gens du monde.

Le refus d'obéissance du sergent Mercier constituait une lourde faute contre la discipline, qui allait motiver un rapport du capitaine Frémont.

Suivant la voie hiérarchique, le rapport arrivait au colonel Polissard-Quatremère, commandant la 4<sup>e</sup> Légion, puis au duc de Clermont-Tonnerre, ministre de la Guerre, qui décidait la réunion d'un conseil de discipline. Et, pour se laver les mains de ce fâcheux incident, le dit Polissard-Quatremère, abandonnant un instant sa boutique de la rue Saint-Denis où il débitait dans le civil des draps et des ratines, publiait un ordre du jour dénonçant l'acte d'indiscipline du sergent Mercier qui aurait déshonoré la Garde Nationale et son propre corps s'il n'était pas désavoué avec indignation par la 4<sup>e</sup> Légion dans son entier. Ce qui était du reste une affirmation toute gratuite, la 4<sup>e</sup> Légion n'ayant pas été consultée. Pour ne pas être en reste, les chefs des onze autres légions de la Garde Nationale de Paris publiaient un ordre du jour similaire. Et, surenchérisant, le colonel commandant de la Garde Nationale de Tours réclamait la peine de mort contre le coupable.

Mais ces ordres du jour ne pouvaient empêcher la rumeur publique de répandre dans Paris le récit de l'affaire, que relataient par ailleurs les journaux du 5 mars. La nouvelle se propagea jusqu'aux plus lointaines provinces. Brusquement le petit passementier de la rue aux Fers devenait l'homme du jour, le héros de la liberté et de la légalité. Paris se rendit en masse au Marché des Innocents pour contempler et acclamer Adrien Mercier. Le 6 mars, la foule des faubourgs se portant rue aux Fers était si dense, si agitée, qu'il fallut faire appel à la troupe pour la disperser. Il y eut des bagarres à la Porte Saint-Denis, on cria: «Vive Manuel! Vive Mercier! Vive la gauche!» et même «Vive la République!» L'effervescence s'étendit jusqu'au boulevard du Temple, ce qui indique le faubourg Saint-Antoine comme origine des manifestants. J'ai eu néanmoins la curiosité de rechercher la qualité des manifestants arrêtés et poursuivis en correctionnelle: on trouve pêle-mêle un avocat stagiaire, un garçon de café, un domestique, un commis de magasin, un rentier. En somme un peu de tout, de l'avocat et du rentier, donc des bourgeois, au domestique. La liste des personnes poursuivies pour les émeutes précédentes du 3 mars confirme cette information.

Cette gloire soudaine avait de quoi monter à la tête de notre héros. La presse tout entière commentait son refus d'obéissance, en termes favorables ou hostiles selon que le journal était de gauche ou de droite. C'était du matin au soir un défilé continu de curieux, de journalistes, d'amis politiques dans la petite boutique de la rue aux Fers. On n'avait jamais vu, dans ce quartier voué aux charrettes des maraîchers et aux poussettes des marchands fruitiers, autant de beaux équipages, découpés aux portières armoriées, qui s'arrêtaient devant la petite boutique, un valet de pied sau-

taut du siège, abaissait le marche-pied; et devant les badauds ébahis de belles dames descendaient de voiture d'un pas léger et pénétraient dans le magasin: c'était les nobles personnes du faubourg Saint-Germain qui venaient par curiosité contempler le héros du jour et lui acheter galons, glands ou soutache; certaines même allaient jusqu'à lui serrer la main. Il se tint ce qu'on pourrait appeler des conférences de presse. «Vous avez voulu me voir? disait le sergent aux journalistes en bombant le torse. Eh! bien, me voici!» Il faisait le récit de son exploit, et les journalistes malintentionnés de la presse de droite notaient soigneusement ses paroles maladroites pour en faire des gorges chaudes. Comme il avait eu le malheur de dire: «Quelque patriote que je sois, j'aurais refusé de même de porter la main sur un député du côté droit...!» - parole où le mot patriote était, pour l'ancien soldat de l'an II, synonyme de républicain - on lui reprocha de refuser aux membres de la droite la qualité de patriotes. Quand il avouait avoir été ému à la vue des députés cela devenait, par un étrange raisonnement: «J'ai eu peur.» On fit des mots: le *Drapeau Blanc* écrivit, faisant allusion à son commerce: «Tout cela est faux, cela passe menterie.» De son côté, la *Quotidienne* publia la lettre apocryphe d'un lecteur qui se gaussait du sergent de la Garde Nationale; elle était signée: Passementier. marchand mercier.

Mais qu'importait à Adrien Mercier les attaques d'une presse qu'il ne lisait pas? Ses amis lui montraient le *Constitutionnel*, le *Courrier Français*, qui publiaient une lettre de Lafayette, qui dut l'émouvoir jusqu'aux larmes, où le vieux général, qualifiant la Garde Nationale d'«ennemie née du despotisme, de l'autocratie et de l'anarchie», écrivait: «Une joie des plus vives que j'aie éprouvées de ma vie a été de retrouver dans la mémorable séance du 4 mars les sentiments qui créèrent la Garde Nationale de 89 (...) dont la Garde Nationale de 1823, par la belle conduite de M. Mercier et de ses dignes camarades, vient de donner un si honorable et patriotique témoignage.» Quand celui qui avait été le premier chef de la Garde Nationale donnait un tel témoignage de satisfaction, le conseil de discipline du duc de Clermont-Tonnerre paraissait une bien mesquine sanction; plus mesquine encore la sanction du colonel de la 4<sup>e</sup> Légion interdisant d'inscrire le sergent Mercier sur le tour de garde. Punition, soit dit entre nous, qu'un troufion de nos jours tiendrait comme une insigne faveur.

C'est très certainement quand les marchands d'estampes lui dépêchèrent leurs artistes pour le portraiturer que Mercier eut l'impression d'entrer dans l'immortalité. Le Musée Carnavalet conserve une collection de ces portraits, qui furent tirés en lithographie et qui étaient vendus par les marchands d'estampes comme on vend aujourd'hui des photos de vedettes. On y peut voir Mercier en pied, à mi-corps, en civil ou en garde national, nu-tête, ou coiffé du bonnet à poil, armé ou non de son fusil. Trois lithos de cette collection portent trois points accompagnant le nom de Mercier; elles étaient probablement destinées aux loges maçonniques. On édita même, comble de la gloire, une estampe où figurent côte à côte Manuel et Mercier.

De toutes parts, de Paris, des grandes villes, de la plus infime province affluaient les adresses de sympathie, les lettres de félicitations, les manifestations d'admiration, provenant surtout de gardes nationaux. Mais la preuve la plus certaine de la portée qu'avait eue dans l'opinion le geste de Mercier est à coup sûr, compte tenu de l'esprit du temps, l'ouverture de souscriptions, celle de gardes nationaux de la compagnie de Mercier - «la compagnie du sergent» comme la renommée la faisait appeler - pour offrir au héros une tabatière en or et un sabre d'honneur; celle qui permit à des gardes nationaux de Strasbourg de lui donner une coupe en vermeil; celle qu'à Rouen ouvrit le journal *La Nacelle* pour l'achat d'un fusil garni d'argent; celle organisée à Lyon par la *Gazette Universelle*, dans un tel enthousiasme qu'elle recueillait 4 000 francs en quatre heures et réunissait 30 000 francs en quelques jours - huit à dix millions de nos francs légers.

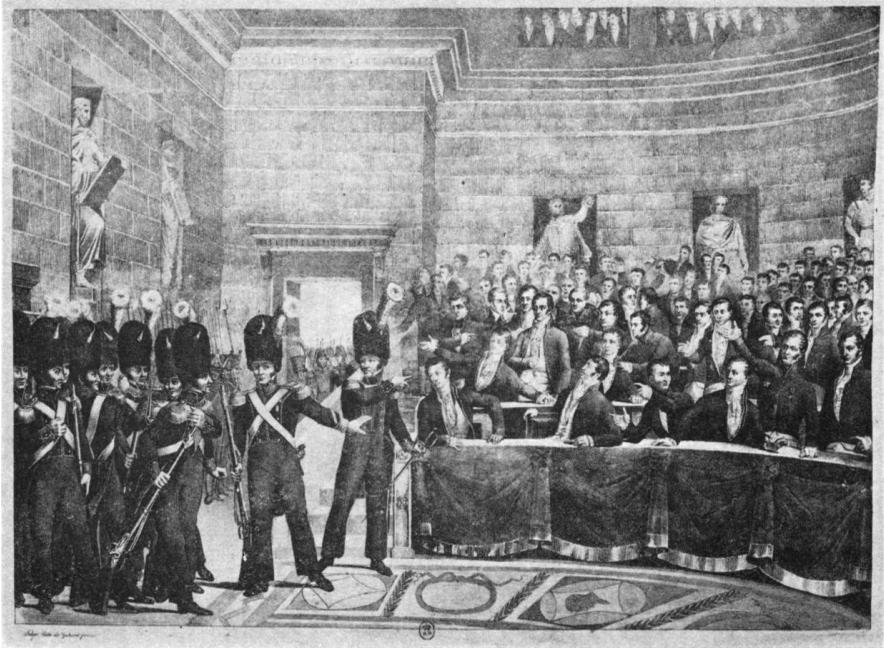
Pour que, dans les corps de garde, les repas de corps, voire les réunions de famille et les dîners d'amis, les libéraux convaincus pussent porter la



*Coupe en vermeil, offerte à Mercier par les Gardes Nationaux de Strasbourg (musée Carnavalet).*

*Photo Pierre Bizet.*

santé des héros du jour, des industriels avisés mettaient dans le commerce des liqueurs aux noms évocateurs: *L'Esprit de Manuel*, ou *Santé à Mercier*. Après avoir échauffé les esprits, la gloire du vaillant passementier allait réchauffer les cœurs.



*Le sergent Mercier refuse d'exécuter l'ordre d'expulser le député Manuel de la Chambre des Députés.*

*Gravure de l'époque. Photo Bibliothèque Nationale.*

Cette popularité, ces marques d'approbation exprimées ouvertement étaient comme un défi lancé au Pouvoir par une partie de l'opinion. Elles étaient symptomatiques d'un état d'esprit dont on pouvait craindre qu'il fût celui de l'armée, une armée travaillée par les sociétés secrètes, où, malgré les épurations, soufflait parfois un vent révolutionnaire: on venait d'en avoir des preuves avec les complots de Belfort, de Metz, de Marseille, de Saumur, des quatre sergents de La Rochelle. Le corps expéditionnaire de cent mille hommes réuni sur la frontière espagnole et qu'allait commander le duc d'Angoulême, neveu du roi, était lui-même, a-t-on écrit, « en plein désarroi, la défiance dans tous les corps, la trahison dans quelques-

uns ». Une chanson de Béranger courait les casernements, véritable appel à la rébellion :

Brav' soldat, v'là l'ordre du jour :  
Garde à vous, demi-tour.

Le ministre de Corbière faisait perquisitionner un peu partout, même chez les organisateurs de souscriptions. Les renseignements recueillis amenèrent l'arrestation de l'aide de camp du chef d'état-major du duc d'Angoulême : on venait de saisir une caisse de cocardes tricolores à l'adresse de cet officier. L'armée, au moment de pénétrer en Espagne, allait-elle mettre crosses en l'air ?

Il fallait donc en finir avec ce Mercier, avec ce ferment de révolte qui n'avait que trop fait sortir le peuple de sa passivité. Il fallait en débarrasser la Garde Nationale, corps déjà peu maniable, qui, par son exemple, si on n'y prenait garde, finirait par élever l'indiscipline à la hauteur d'une vertu civique. Le règlement de 1791 laissait malheureusement l'autorité désarmée contre un membre de cette institution, car la peine maximum était les arrêts. C'est tout ce que pourrait infliger le conseil de discipline décidé par Clermont-Tonnerre. Et encore courait-on le risque que ce conseil, composé de gardes nationaux, prononçât un acquittement, qui aurait été un véritable désaveu du gouvernement, ou une peine légère qui ne ferait que décourager les bons esprits et encourager les fauteurs de troubles. Le gouvernement décidait donc d'annuler le conseil de discipline et prenait, par ordonnance royale du 19 mars, une mesure qui n'était peut-être pas légale mais qui avait à ses yeux le mérite de supprimer le corps du délit : « Le sieur Mercier, sergent de la 4<sup>e</sup> Légion de la Garde Nationale de Paris, disait l'ordonnance, sera rayé immédiatement des contrôles de la dite garde. »

C'était, en somme, comme si Mercier n'avait jamais existé. C'était remplacer son nom, son grade, ses tours de garde et son acte d'indiscipline par un trait de plume. Certes, la mesure était dure pour l'honneur et l'amour-propre d'un soldat-citoyen. Mais elle était bénigne et ne faisait pas de l'humble héros d'une heure un martyr dont le malheur aurait pu être utilisé par les ennemis du régime.

La presse de gauche, naturellement, s'indigna, cria au scandale, à l'illégalité. Il y eut des gestes de solidarité, dont il faut saluer l'honorable gratuité, comme la démission du sergent-major de la compagnie de Mercier, Poinot, ou la déclaration d'un autre sergent-major, Paucellier, contre l'ordre du jour de son commandant de légion, qui lui valut d'être destitué.

La droite, par contre, exultait. Le journal *La Quotidienne*, commentant l'ordonnance royale, ironisait: «Les libéraux ne manqueront pas de dire que la Garde Nationale parisienne est supprimée, car selon eux la Garde Nationale et Mercier c'est absolument la même chose.»

Mercier demeura quelque temps encore, dans l'opinion populaire, un personnage exemplaire. On racontait cette anecdote qui eut pour théâtre la galerie de bois du Palais-Royal. Un garde national en uniforme s'y promène quand il est pris à partie par une douzaine de jeunes gens qui s'écrient: «Voilà encore un Mercier!» Et ils s'esclaffent, pas fâchés d'avoir donné cette leçon à un membre de cette Garde Nationale si peu disciplinée. Mais le garde national se retourne, et faisant face aux jeunes hommes: «Non, Messieurs, réplique-t-il, je n'ai pas l'honneur d'être le sergent Mercier.»

Mais la gloire est une maîtresse passionnée mais peu fidèle. Les trompettes de la renommée se turent une à une, entonnant d'autres chants à la gloire du duc d'Angoulême dont les troupes entraient en Espagne, et laissant Mercier au milieu de ses trophées, couronnes civiques, tabatières, sabres, fusils, coupes, lettres, adresses et témoignages d'admiration, dans sa boutique peu à peu désertée. Les marchands d'estampes, sollicités par des actualités plus brûlantes, décrochaient de leurs éventaires les portraits de l'ancien sergent. Dès avril, on ne parlait plus de lui. Mais, encore tout gonflé d'orgueil, entouré de quelques amis, se rendait-il compte de l'oubli dans lequel il tombait? S'il éprouvait quelque mélancolie, c'est peut-être seulement à la vue de l'uniforme de garde national qu'il ne revêtirait plus, lui, vieux militaire, des buffleteries blanches qu'il ne ceindrait plus, du bonnet à poil qu'il avait porté si fièrement.

Les années étendaient l'une après l'autre, sur le geste courageux du soldat-citoyen, leur sédiment d'oubli et d'ingratitude. Témoin de l'affaire, le général Foy mourait en 1825. Manuel, qui avait été le principal acteur, disparaissait en 1827. Mercier fut sans doute de ceux, très nombreux – deux cent mille, dit-on – qui les accompagnèrent jusqu'à leur dernière demeure. En 1827 encore, Charles X supprimait la Garde Nationale d'esprit décidément trop libéral. Qui sait si ce n'est pas le refus de Mercier qui avait été le ferment faisant lever cette pâte révolutionnaire? La révolution de juillet était en marche.

Adrien Mercier prit-il part aux Trois Glorieuses? C'est peu probable. Il avait alors soixante-trois ans, un âge où on se sent peu enclin à élever des barricades et à donner sa vie pour des abstractions.

Mais, avec le triomphe de la Révolution de juillet, il crut voir pointer le jour de la reconnaissance. Enfin, pensait-il, il allait pouvoir recueillir le fruit de son acte de civisme de 1823. Mais pourquoi fut-il si modeste? Pourquoi ne demanda-t-il pas la Légion d'honneur, qu'on lui aurait probablement accordée? Pourquoi ce fruit, voulut-il le cueillir dans le verger même dont il avait secoué les arbres?

Car c'est un poste d'huissier de la Chambre des Députés qu'il sollicita. «La nation, écrivait-il aux questeurs dans sa lettre de candidature, ayant contracté une dette envers moi, c'est à elle que je m'adresse pour l'acquitter. Voulant finir ma carrière honorablement et ne pouvant mieux la finir qu'au milieu de vous, j'ose espérer de votre patriotisme la récompense due à ceux qui ont avec courage fait respecter la représentation nationale.» Ce n'était pas très modeste, mais un candidat qui veut réussir n'a que faire de modestie. Sa requête transmise par Laffitte, était appuyée par plusieurs témoins de l'affaire du 4 mars 1823. Lafayette écrivait: «Recommandé avec le plus vif intérêt, personne au monde ne pouvant avoir autant de droits que le sergent Mercier.» Au nombre des signataires, on relève Benjamin-Constant, de Girardin, le général Dumas, Georges Washington Lafayette, fils du général.

J'ai longtemps cherché la raison de cette requête. Mercier n'était pas dans le besoin, ses affaires étaient prospères, la nécessité n'était donc pas en cause. J'ai donc psychanalysé le personnage. Plus exactement j'ai essayé de me mettre à sa place pour le mieux comprendre. Et voici l'explication que je propose.

La France entière avait oublié le geste du sergent Mercier. Mais lui n'avait pas oublié. À force de remâcher, et cela depuis sept ans, un souvenir exaltant que rien, dans sa vie monotone de petit boutiquier, ne pouvait reléguer au second plan, la nostalgie lui était venue de cette immense salle où des représentants de la nation l'avaient acclamé, où pendant quelques instants, lui, fils du petit vigneron de Mézy, l'ancien soldat qui, devenu commerçant, croyait avoir atteint le faite de ses ambitions, il s'était lui-même surpassé, il s'était senti l'égal des plus grands de la Rome antique, il avait eu l'impression de devenir immense, hors de toute proportion humaine. C'est sans doute cette exaltante sensation qu'il espérait retrouver dans ce cadre. Et peut-être aussi la petite vanité d'être traité familièrement par les députés d'une minorité aujourd'hui victorieuse.

Hélas! son âge était un obstacle majeur à sa nomination. Il ne lui restait plus qu'à regagner sa boutique de passementerie et ses reliques d'un jour de gloire.

Sur la fin de ses jours Adrien Mercier se retira non loin de son village natal. Il avait acheté à Thun, un faubourg de Meulan, une belle propriété. C'est là que la mort le surprit, le 4 novembre 1842, à huit heures du matin. Il était âgé de soixante-quinze ans.

Et, dérision du destin, cet homme que vingt ans plus tôt avaient harangué et acclamé le héros de l'indépendance américaine et le soldat de Jemmapes, le fils de l'ami de Jean-Jacques Rousseau et un ancien régent de la Banque de France, son décès devait être déclaré à la mairie de Meulan par un jardinier et un facteur des postes.

\*

\*\*

Il ne faut pas, certes, exagérer l'importance de cette affaire et avancer qu'elle fut le prélude de la chute de la monarchie restaurée. Sept ans la séparent de la Révolution de juillet et il faudra bien des événements, bien des erreurs de Charles X et de son entourage pour qu'il soit précipité dans l'abîme. Il ne faut pas non plus la minimiser. N'oublions pas qu'intimement lié à l'expulsion de Manuel le geste courageux de Mercier devait provoquer des mouvements de foule, soulever l'enthousiasme populaire, réveiller une opinion endormie ou intimidée.

En histoire il n'y a pas de petits événements. Chacun apporte sa pierre à l'édifice, chacun est la petite poussée à peine sensible qui fait tourner la roue du destin d'un peuple. En rappelant, par son refus d'obéissance à un ordre illégal, la conscience publique au respect de la représentation nationale, le sergent Mercier a peut-être déclenché le processus de la révolution.

C'est en considération de ce rôle historique que j'ai essayé de faire revivre devant vous un événement de la Restauration injustement oublié.